

Kinshasa, Novembre 2003

DISCOURS-PROGRAMME DU CHEF DE L'ETAT DEVANT LE PARLEMENT DE TRANSITION

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Mesdames et Messieurs les membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Distingués Invités,

Chers Compatriotes,

Au moment où le Gouvernement de Transition présente, au Peuple congolais, par le biais de ses Représentants, son Programme d'actions pour la période de Transition, il m'est particulièrement agréable d'adresser mes chaleureuses félicitations à l'Assemblée Nationale et au Sénat, ainsi qu'à leurs Bureaux respectifs non seulement pour le fonctionnement effectif de ces deux Chambres, mais surtout pour le travail appréciable qui est déjà en train d'être abattu.

Je voudrais également, du haut de cette tribune, présenter mes salutations, mes encouragements, ainsi que mes remerciements à tout le peuple congolais pour sa bravoure, son endurance et son attachement à l'unité de la patrie, à la paix et à la démocratie.

Je me fais aussi le devoir de remercier vivement les pays amis, et de manière générale, toute la Communauté Internationale pour leur appui multiforme et leur soutien au processus de paix et de réunification du pays.

Ces remerciements, je les formule non seulement au nom du Gouvernement, du peuple et de ses représentants, mais aussi au nom des fils et filles de notre pays tombés sur le champ de bataille ou victimes des catastrophes naturelles pour qui je vous demande de garder une minute de silence.

Honorables Députés, Honorables Sénateurs,

La République Démocratique du Congo aborde aujourd'hui un tournant décisif de son histoire dans un environnement de normalisation des relations naguère tendues avec certains de ses voisins et dans un contexte où il reprend pied sur la scène internationale,

avec comme corollaire la reprise des relations avec les Institutions financières internationales et les organismes d'aide au développement.

Ce climat favorable nous impose de mener une politique nationale et étrangère réaliste par rapport à nos ressources et volontariste relativement à nos ambitions.

Aussi, le Gouvernement profite-t-il de cette occasion pour réaffirmer avec force, sa détermination d'œuvrer de manière résolue et irréversible pour consolider les acquis du Dialogue Inter Congolais, renforcer la paix et la cohésion nationale, asseoir une démocratie réelle et solide à travers des institutions stables, et améliorer les conditions de vie de nos populations.

L'objectif ultime de cette volonté est l'organisation, à l'échéance nous impartie par la Constitution, des élections générales, libres, transparentes et démocratiques pour ainsi doter notre pays, des institutions issues des urnes.

A cet effet, je me fais le devoir, en vertu de mes prérogatives constitutionnelles et au nom du Gouvernement de Transition, de vous présenter les grandes lignes du Programme d'actions du Gouvernement qui repose fondamentalement sur les résolutions du Dialogue Inter Congolais.

Il va sans dire que la réalisation de ce programme ainsi que son succès dépendent de l'engagement ferme de tous les Congolais et de tous les étrangers qui ont choisi d'œuvrer dans notre pays.

Honorables Députés, Honorables Sénateurs,

En mettant en place son programme, le Gouvernement vise la réalisation des objectifs définis par l'Accord Global et qui sont :

- la réunification, la pacification et la reconstruction du pays;
- la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;
- la réconciliation nationale;
- la formation d'une armée nationale restructurée et intégrée ;
- l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes à tous les niveaux pour la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique enfin ;
- la mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique.

Aussi, le Programme qui vous est présenté ce jour, s'articule-t-il sur les principaux axes de la vie nationale, à savoir la sécurité et la défense nationale, la politique et la diplomatie, les secteurs judiciaire, économique, socioculturel et communicationnel.

Pendant plusieurs années, notre pays a connu des relations tumultueuses avec certains de ses voisins. La faiblesse de la politique étrangère d'autrefois, conjuguée avec les effets néfastes d'une guerre inutile, tout cela n'a fait qu'assombrir la situation du pays déjà précaire.

Maintenant que nous avons survécu à cette épreuve et commencé à remettre de l'ordre pour la relance des activités nationales, il convient de panser nos plaies et de répartir sur de nouvelles bases, assainies et rationnelles.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Sur le plan de la sécurité et de la défense nationales, notre pays connaît aujourd'hui une forte circulation des armes à feu principalement dans ses parties Est et Nord.

Avec le rétablissement de l'autorité de l'Etat, cette situation, qui n'est pas de nature à rassurer ni nos populations, ni les étrangers vivant dans notre pays, ne va plus durer.

Conscient de l'importance de la sécurité des personnes et des biens, le Gouvernement entend mener les actions visant à doter la République Démocratique du Congo, d'une Armée républicaine moderne, restructurée, intégrée et capable de défendre, de garantir l'intégrité du territoire national et d'une police à même d'assurer la sécurité civile.

Cela passe par :

- la matérialisation du processus de formation de l'armée restructurée et intégrée;
- le désarmement et la démobilisation des éléments non admis dans cette armée nouvelle et leur regroupement, rapatriement et réinsertion au sein de la communauté civile ;
- l'élaboration d'une politique de défense du pays et l'accroissement de la capacité opérationnelle de l'armée ;
- l'amélioration des conditions sociales des militaires et des agents de la Police.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Notre pays vient de passer plusieurs années dans l'isolement politique et diplomatique, marquées par la rupture de la coopération structurelle avec la plupart des pays amis. Cet isolement a accentué et accéléré la dégradation des conditions de vie de nos populations et marginalisé le pays sur le plan international, lui faisant perdre énormément de possibilités et d'opportunités.

L'ambition du Gouvernement de Transition est de rétablir des relations saines avec tous les pays voisins en particulier, et avec ceux du reste du monde en général.

C'est ainsi que le Gouvernement s'engage à :

- réhabiliter l'outil diplomatique, réchauffer et entretenir des relations saines et sincères avec tous les pays voisins;

- réactiver la coopération bilatérale en vue de consolider la paix et la sécurité dans le pays;
- assainir la situation financière et matérielle des postes diplomatiques et consulaires congolais à l'étranger;
- intensifier les missions de sensibilisation et d'explication des objectifs et programmes du Gouvernement ;
- relancer les grandes Commissions mixtes et redynamiser les Accords-cadres existants ;
- respecter les engagements internationaux signés par la République Démocratique du Congo;
- contribuer efficacement à l'organisation de la conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs et d'Afrique Centrale et enfin
- renforcer et rentabiliser la participation de la République Démocratique du Congo à toutes les Organisations et Institutions internationales ou régionales.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Pour une mise en œuvre rapide et efficace des actions que je viens de citer, un accent particulier doit être mis sur la politique interne du Gouvernement.

En effet, toute politique nationale doit, pour être efficace, bénéficier de l'adhésion populaire. Cette adhésion n'est jamais gratuite. En cette période de transition démocratique, les intérêts des concitoyens sont tellement dispersés que seules des actions politiques consensuelles, justes et équitables, encadrées par des textes de lois, sont à même de recevoir l'agrément de l'ensemble de notre population.

C'est pourquoi, le Gouvernement de Transition a initié et compte poursuivre des actions relatives à :

- la libéralisation de la vie politique du pays dans son ensemble pour garantir à chaque citoyen congolais, la liberté d'opérer son choix politique;
- la libre circulation effective des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national;
- assurer l'organisation de la décentralisation et la redynamisation de la territoriale pour la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays;
- la mise en place d'une législation devant régir l'organisation et le fonctionnement des partis et regroupements politiques, et réglementer les réunions et manifestations publiques;
- veiller au rapprochement des gouvernants et des gouvernés et à la promotion du développement à partir de la base et enfin ;
- appuyer matériellement et financièrement les institutions citoyennes pour leur permettre d'accomplir efficacement les objectifs leur assignés par la Constitution.

Au plan économique, la vision du programme économique et social de la Transition dégage un consensus autour de deux objectifs, à savoir, la stabilisation de l'environnement macroéconomique et la réalisation d'une croissance durable et mieux partagée.

Ce programme est fondé sur une économie de marché sécurisant l'investissement, respectueux des droits sociaux et garantissant la solidarité nationale ainsi que la sécurité juridique et judiciaire des affaires.

Un principe important de ce programme concerne le choix opéré par le Gouvernement de laisser progressivement l'essentiel des activités productives à l'initiative privée et de réserver, à l'Etat, le rôle normatif et régulateur qui, par ailleurs, devrait être renforcé.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Depuis près de quatre décennies, une crise économique aggravée par près de cinq ans de guerre secoue notre pays. Face à cette crise, le Gouvernement avait mis en place, en mai 2001, le Programme Intérimaire Renforcé, qui a permis de redresser les finances publiques, de stabiliser la monnaie nationale, de maîtriser l'inflation et d'assainir le cadre macroéconomique général. En vue de consolider ces résultats, le Programme Economique du Gouvernement qui couvre la période de 2002 à 2005 a été mis en œuvre.

Partant de ces acquis, le Gouvernement de Transition déploiera des efforts pour :

- consolider la stabilisation et poursuivre la relance des activités productives;
- atteindre et maintenir le taux de croissance économique à un niveau supérieur au taux de croissance démographique ;
- favoriser la création de nouveaux emplois et ;
- mettre en place un cadre économique et social propice à l'amélioration des conditions de vie de la population et à l'éradication de la pauvreté.

Pour y parvenir, des investissements conséquents doivent être réalisés dans différents secteurs d'activités nationales.

Ces investissements ne peuvent produire des effets attendus que si le Gouvernement poursuit son programme de réhabilitation des infrastructures de base et des réformes économiques, structurelles et sectorielles.

En ce qui concerne les réformes, depuis 2002 jusqu'à ce jour, le Gouvernement a déjà produit quelques instruments importants, qui concourent à l'assainissement du milieu des affaires, à l'accroissement des investissements et à la relance économique.

Il s'agit notamment de :

- d'une nouvelle législation bancaire;
- d'une nouvelle réglementation de change;
- d'un nouveau code des investissements;
- d'un nouveau code minier ;
- d'un nouveau code forestier;
- des tribunaux de commerce;
- d'une loi-cadre sur les télécommunications;
- d'une loi-cadre sur la poste;
- d'une loi sur l'autorité de régulation des postes et des télécommunications et enfin
- d'un nouveau code du travail.

Dans ce contexte, la création des services provinciaux de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements, en sigle l'ANAPI, et la mise en œuvre du guichet unique des investissements, permettront à cette agence nationale de susciter les investissements dans les secteurs à impact économique et social.

Au-delà de ces réformes, le Gouvernement a lancé le processus de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socio-économiques, soutenu par le Programme Multisectoriel pour la Reconstruction et la Réhabilitation appelé à renforcer les acquis du Programme Intérimaire Renforcé. Ce Programme vise les objectifs suivants :

- la réalisation des grands travaux ;
- la réhabilitation des infrastructures;
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles;
- le financement des initiatives communautaires et
- la réalisation de la sécurité alimentaire.

Cette action qui a été initiée sur la base des besoins exprimés par quelques provinces alors sous contrôle Gouvernemental, sera étendue à l'ensemble du territoire national grâce au Programme d'Urgence de Réunification Economique et Sociale.

S'agissant de l'éradication de la pauvreté, point n'est besoin de rappeler que la communauté internationale l'a érigée en objectif du millénaire qui consiste à réduire ce fléau de moitié en 2015.

A cet effet, notre pays dispose déjà d'un document intérimaire dont la finalisation devra être réalisée à la fin de l'exercice 2005. Le document final permettra ainsi à notre pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006 et de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté de manière à présenter un bilan positif à l'échéance de 2015.

Le volet Développement du Programme économique et social préoccupe au plus haut point le Gouvernement de Transition. Dans cette optique, une priorité sera accordée au développement du monde rural. Un schéma directeur du développement rural sera mis en œuvre autour de six axes principaux, à savoir :

- l'évacuation des produits agricoles et les échanges intra ruraux ;

- l'accès à l'énergie électrique des zones rurales;
- l'amélioration de la desserte en eau potable;
- la mise à la disposition des exploitants agricoles des semences améliorées;
- l'encadrement des paysans.

En appui à ces projets, un vaste programme de réhabilitation des routes de desserte agricole et de la voirie urbaine est en chantier.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Il n'est un secret pour personne que toutes les entreprises publiques se portent mal. Elles connaissent des difficultés de plusieurs ordres, dues notamment à la mauvaise gestion et à la détérioration de l'environnement des affaires.

Pour faire face à cette situation, il a été mis en place, depuis le 30 octobre 2002, le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques, COPIREP en sigle, chargé de mener des études approfondies sur des mesures à prendre tant au niveau sectoriel qu'à celui des entreprises.

En vue d'assurer le succès des réformes envisagées, le Gouvernement devra adopter un programme d'accompagnement social qui permettra de prendre en charge les problèmes des sureffectifs, de réinsertion et de formation.

Dans le domaine technique et des infrastructures, cinq secteurs retiennent particulièrement l'attention du Gouvernement. Il s'agit des secteurs agricole, industriel, de l'énergie, du transport et des télécommunications.

Concernant l'agriculture, point n'est besoin de vanter les énormes potentialités dont regorge notre pays, car chacune de nos provinces, même celles qui disposent d'importants gisements miniers, ont une vocation agricole.

Pour le Gouvernement, la réalisation de l'autosuffisance alimentaire doit être un objectif essentiel de la politique agricole. Cet objectif ne peut être atteint que si chaque Congolais accepte de faire de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, un puissant levier de développement économique.

A ce sujet, le Gouvernement a notamment pris la résolution de :

- Lancer les travaux d'actualisation du Plan Directeur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ;
- actualiser les textes légaux sur la réforme agraire;
- créer un Comité chargé de la Relance des Unités Agropastorales Abandonnées;
- faciliter la promotion des organisations paysannes et ;
- concevoir un mécanisme d'appui à la pisciculture et à la pêche traditionnelle.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Avec la mondialisation des échanges et la globalisation des marchés, l'industrie et le commerce apparaissent davantage comme des secteurs incontournables dans le développement des nations. Pour ce faire, le Gouvernement va lancer les actions favorables à l'intégration économique et industrielle de la République

Démocratique du Congo.

Parmi ces actions, il y a lieu de citer l'actualisation du Schéma Directeur d'Industrialisation, l'actualisation de l'étude sur la connexion inter filière, l'encouragement des signatures de contrats de sous-traitance, notamment entre les industries et les Petites et Moyennes Entreprises et la mise à jour des différents textes légaux et réglementaires.

Dans le domaine de l'énergie, les actions du Gouvernement concernent trois secteurs : le secteur de l'électricité, de l'eau et des hydrocarbures.

A propos de l'électricité, le Gouvernement entend mettre en place des politiques de promotion de l'électrification de l'arrière-pays et du partenariat public privé dans la production et la commercialisation de l'énergie électrique.

Dans le domaine de l'eau, le Gouvernement va contribuer à l'assainissement des réseaux de distribution d'eau, à l'augmentation du taux de desserte en eau potable et à la mise en place d'une politique d'incitation du partenariat public privé dans la distribution d'eau.

Au niveau des hydrocarbures, le Gouvernement propose de relancer l'exploitation pétrolière, promouvoir l'exploitation du gaz et poursuivre l'assainissement du secteur de distribution des produits pétroliers dans tout le pays.

En ce qui concerne le secteur du transport, l'approche du Gouvernement va consister à :

- Finaliser le Document cadre de la politique des Transports et son Plan d'Action ;
- Résoudre le problème du transport urbain à Kinshasa et dans d'autres villes du pays;
- Rendre les eaux congolaises navigables par des balises;
- Assurer la modernisation des principaux aéroports pour les aligner au standard international et ;
- Réhabiliter les voies ferroviaires à travers le pays.

Pour ce qui est des télécommunications, notre objectif est d'offrir à la population congolaise des possibilités d'accès aux moyens de télécommunication fiables et à un prix abordable. A cet effet, le Gouvernement va :

- faciliter l'élaboration d'un tableau d'attributions nationales de fréquences en fonction des besoins et des options ;
- participer activement à la gestion internationale des fréquences et;

- amener les sociétés de téléphonie à réaliser une interconnexion de leurs réseaux dans des conditions optimales.

La réalisation des objectifs du Gouvernement de Transition exige la mobilisation conséquente des ressources tant intérieures qu'extérieures afin que nos vœux soient transformés en actions et que nos actions engendrent des résultats visibles et durables.

Sur le plan interne, l'effort portera sur :

- l'amélioration de la pression fiscale;
- l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment par la fiscalisation du secteur informel;
- la mise en place de la Taxe sur la Valeur ajoutée;
- la mobilisation maximale des recettes et l'attrait des investissements;
- la révision de la nomenclature des actes générateurs des recettes administratives, judiciaires, domaniales et des participations;
- la simplification des procédures, pour rendre aisée la perception de l'impôt et assurer un meilleur suivi de son recouvrement.

Sur le plan externe, il s'agira de poursuivre le Programme Economique du Gouvernement en vue de capitaliser les résultats obtenus et de consolider le dialogue avec les institutions financières internationales et la communauté des bailleurs de fonds.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Dans le domaine social, le Gouvernement de Transition s'engage à mener les actions suivantes :

- la lutte contre la pauvreté d'une part, par la mise en exécution, à court terme, du document national des stratégies de lutte contre la pauvreté dont les principaux axes sont la paix et la bonne gouvernance, la stabilisation macro-économique, la réhabilitation et la croissance «pro pauvre» et l'appui à la dynamique communautaire, et d'autre part, par la recherche et la mobilisation des ressources nécessaires au financement des actions recensées ;
- la poursuite du programme de réhabilitation des écoles, hôpitaux, routes et unités de production d'eau et d'électricité ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de travail et de rémunération du personnel de l'Etat.

En plus de ces actions générales, le Gouvernement va entreprendre des actions plus spécifiques dans le domaine de la santé, de l'enseignement et de la recherche scientifique, de la femme et famille, et de la jeunesse.

En ce qui concerne le domaine de la Santé, l'action du Gouvernement sera centrée sur :

- la poursuite rigoureuse des programmes de vaccination ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;
- la concrétisation de la stratégie de soins de santé primaires par la réhabilitation de zones de santé qui existent déjà et la construction de nouvelles zones de santé;
- l'appui à la mise en place par les populations, de mutuelles de santé pour une prise en charge solidaire du coût des soins médicaux.

Dans le secteur de l'enseignement et de la recherche scientifique, le Gouvernement veillera à :

- réformer et moderniser le système de l'enseignement supérieur et universitaire, revaloriser la profession et la carrière enseignantes;
- renforcer les capacités du personnel enseignant;
- mettre en œuvre le programme national de l'éducation pour tous;
- élaborer une loi organique sur la recherche scientifique et réhabiliter les centres et institutions de recherche et financer la recherche fondamentale;
- poursuivre les programmes de réhabilitation et d'équipement des institutions d'enseignement primaire, secondaire et universitaire;
- lutter contre l'inégalité d'accès à l'éducation entre l'homme et la femme.

En ce qui concerne la femme et la famille, le Gouvernement s'emploiera à :

- redynamiser les structures et institutions de promotion et de soutien à la famille, à l'enfant et à la condition féminine, notamment par le renforcement des capacités et l'appui institutionnel;
- poursuivre la campagne d'enregistrement des mariages et des naissances;
- prendre en compte le genre féminin dans la répartition du travail dans toutes les activités et enfin ;
- lancer des campagnes d'alphabétisation, principalement dans les milieux ruraux non scolarisés.

S'agissant de la jeunesse, le Gouvernement poursuivra les actions de réhabilitation et d'équipement des infrastructures sportives et de loisirs. Il proposera des mesures adéquates pour la promotion du sport d'âges, des forces armées et de la Police Nationale.

L'aménagement et la protection des espaces verts seront renforcés.

L'encadrement des associations, des mouvements et des ONG du secteur de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une législation en matière de sports et d'une loi-cadre en matière de la jeunesse sont également envisagés dans le cadre de ce programme.

Dans le domaine de l'environnement, le Gouvernement entend vulgariser la problématique de la protection de notre système écologique afin de faire prendre conscience à la population de ses enjeux pour sa survie et sa santé. Dans ce cadre, le Gouvernement entend notamment mener les actions relatives :

- au renforcement des capacités des ressources humaines;
- à la vulgarisation du nouveau code forestier ainsi que ses mesures d'application ;
- à l'application d'une politique de reboisement à grande échelle en vue du rétablissement des équilibres fondamentaux des ressources forestières;
- à la création d'une brigade de salubrité ainsi que la mise en place des mécanismes de gestion des déchets, des mitrilles et ferrailles;
- le Gouvernement veillera à la mise en place d'un programme de désinfection et dératissage de grande envergure;
- à l'élaboration d'une politique rationnelle de gestion de ressources en eaux et enfin ;
- à l'élaboration du code de l'environnement.

Au niveau du secteur touristique, le Gouvernement s'engage à :

- promouvoir le tourisme national, particulièrement le tourisme social;
- mobiliser et affecter les ressources financières à la relance et au développement du tourisme ;
- protéger les sites touristiques, spécialement les sites naturels et ;
- réhabiliter les infrastructures touristiques, notamment le parc hôtelier.

Pour la réussite de toutes ces actions et de celles qui sont citées ci-bas, il est impérieux d'avoir une administration publique compétente, motivée et dynamique. Pour ce faire, l'action du Gouvernement s'inscrit dans un vaste programme de réforme de la Fonction Publique pour doter la République Démocratique du Congo d'une administration publique moderne, rationalisée et efficace.

Il s'agira plus concrètement de réorganiser les structures de l'administration publique, de renforcer les capacités techniques des fonctionnaires, de les motiver par une rémunération conséquente et de doter l'administration publique des équipements adéquats et des moyens d'actions appropriés.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Il est bien évident qu'après autant d'années de laisser-aller, de paupérisation du peuple et d'embourgeoisement facile et impénitent, la corruption s'est ancrée dans toutes les couches de la population et surtout parmi la classe dirigeante. Si bien que la mise en oeuvre de toute action corrective risque d'être compromise par les effets pervers de cette pratique. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé, sur le plan de l'éthique et de la morale, à lutter contre la corruption et le blanchiment de l'argent sale et à mener une lutte sans merci contre le terrorisme sous toutes ses formes.

A cet effet, l'action du Gouvernement aura comme épine dorsale, le code d'éthique de la Fonction Publique et la Loi sur le blanchiment de l'argent sale en cours de finalisation. Aussi, dans cet ordre d'idées, le Gouvernement offrira toute sa collaboration aux administrations,

nationales et internationales compétentes, impliquées dans des enquêtes sur toute forme de terrorisme.

Pour la réalisation de tous les objectifs fixés par le Gouvernement, l'apport de la justice est plus qu'important, mieux, indispensable. Le Gouvernement a l'ambition de parvenir à une bonne justice pour tous, à la valorisation de la profession des magistrats et surtout à la promotion de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

- Dans ce cadre, les actions ci-après seront menées :
- la poursuite de l'installation des Tribunaux de paix, des Tribunaux de commerce et de Travail ;
- la mise en place générale des Magistrats et des Agents de l'ordre judiciaire et l'amélioration de leurs conditions de travail;
- la révision du statut des magistrats.

En outre, le Gouvernement de la République entend mener une vaste campagne de promotion des droits humains, renforcer l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la démocratie.

De même, en vue d'une meilleure information de la population, un accent particulier sera mis sur le secteur de la presse et information. A ce sujet, le Gouvernement poursuivra le programme d'équipement et de modernisation déjà entamé et poursuivra la politique de la réunification rapide des réseaux nationaux de radiodiffusion et de télévision, de l'Agence Congolaise de Presse et du RENATELSAT.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

J'ai relevé, de manière sommaire, les grands axes du Programme d'Actions du Gouvernement de Transition.

Comme vous l'aurez constaté, le programme arrêté par les compatriotes réunis à Sun City dépasse largement la période de transition, car il s'agit de poser les bases solides, pour la nation, qui ne peut être réduite simplement aux acteurs actuels.

Vous aurez certainement noté que l'organisation des élections, la réhabilitation des infrastructures et la lutte contre la pauvreté constituent des éléments cardinaux de toute notre action. La réussite de celle-ci est tributaire de la bonne gestion des ressources publiques et de notre capacité à les mobiliser et surtout, de la consolidation de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire.

Aussi, le Gouvernement de Transition compte-t-il sur l'application sans faille de l'Accord Global, le strict respect de la Constitution de la Transition, le respect des différents Accords conclus avec nos partenaires dans différents domaines, mais aussi sur la mobilisation de tout le peuple ainsi que sur le concours efficace de ses représentants ici rassemblés.

Les attentes de nos populations sont, certes, multiples et les défis à relever, immenses. Cependant, une politique de tout et tout de suite, est de toute évidence irréaliste. Pour cette raison, je préconise une approche de travail axée sur la définition et la planification de nos objectifs.

Je reste cependant persuadé que seule notre volonté et notre détermination communes devront nous permettre d'accomplir, avec succès, cette période de Transition.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Sénat,

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Distingués Invités,

Chers Compatriotes,

Je ne peux terminer ce propos sans vous rappeler que hier, le 1er décembre, comme chaque année, à cette date, la Communauté Internationale a célébré la Journée Mondiale du SIDA.

Cette journée, au-delà de la symbolique qu'elle représente, offre l'opportunité, à chaque pays, d'évaluer le chemin parcouru, de tirer les leçons et de planifier, de manière concertée et harmonieuse, l'avenir de la lutte contre ce principal facteur de pauvreté.

Avec près de 3 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA et plus de 1 million d'orphelins, notre pays paie un lourd tribut à cette pandémie qui risque de compromettre la reconstruction nationale, notre objectif commun.

Face à cette situation préoccupante, le Gouvernement de la République a été instruit de travailler, en partenariat avec tous les acteurs de lutte contre le VIH/SIDA, pour offrir des services de prévention, de traitement et de prise en charge, de qualité, ciblant principalement les jeunes et les femmes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Honorables Députés,

Honorables Sénateurs,

Le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA demande la mise à dispositions de ressources matérielles et financières.

Je voudrais donc saisir cette opportunité pour réitérer mes remerciements et la gratitude de tout le peuple congolais à tous les partenaires au développement qui accompagnent notre pays dans cette noble lutte.

A cet égard, le Gouvernement de la République prendra toutes les dispositions utiles pour améliorer l'accès des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux services de prévention et de prise en charge de qualité.

Pour ce faire, une législation en matière de protection des droits des personnes vivant avec le VIH et des personnes affectées par cette pandémie est indispensable.

C'est pourquoi, le Gouvernement demande aux Honorables Députés et Sénateurs de s'y pencher sérieusement afin que notre pays soit doté d'un arsenal juridique moderne en cette matière.

Quant aux compatriotes vivant avec le VIH/SIDA, notre recommandation est qu'ils prennent leur destinée en mains en sortant de la clandestinité et en adoptant un mode de vie responsable pour contribuer à la reconstruction nationale.

Puissent tous les acteurs de la Société Civile, qui contribuent activement à l'atténuation de l'impact du VIH/SIDA, trouver ici l'expression de mes sincères encouragements.

Avant de clore ce mot, je voudrais saisir cette opportunité qui m'est offerte pour renouveler mon engagement personnel à lutter contre le VIH/SIDA et à tout mettre en œuvre pour la protection des droits des personnes vivant avec cette maladie.

Aux partenaires qui nous appuient dans cette lutte, je voudrais réitérer la disponibilité et la facilitation du Gouvernement de la République.

La noblesse de la lutte exige de nous tous plus d'engagement et plus d'abnégation pour la victoire finale contre ce fléau. Si, par la détermination de chacun, nous avons gagné le défi de la paix et de la réconciliation nationale, une autre bataille, et pas la moindre, nécessite le sens du devoir de chaque Congolais: nous devons, par un comportement responsable, vaincre le VIH/SIDA.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo !

Je vous remercie.